



2017 DAC 120 DJS Subvention (73.500 euros) et avenant à la convention avec l'association Hip-Hop Citoyens (20e).

PROJET DE DÉLIBÉRATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des politiques municipales en faveur de la musique et de la jeunesse, je vous propose, par le présent projet, de bien vouloir apporter votre soutien à l'association Hip-Hop Citoyens, présidée par Madame Sakina Moula.

Créée en 2002, l'association Hip-Hop Citoyens a pour objet la prise en compte de la jeunesse dans le débat public et le développement de la citoyenneté au sein du mouvement hip-hop. A cet effet, l'association développe de nombreuses actions pour valoriser et promouvoir la culture hip-hop, dans toute sa diversité et à travers ses différentes formes d'expression, musique, peinture et danse.

L'association Hip-Hop Citoyens organise, entre autres, des manifestations locales, nationales et internationales, des actions culturelles en lien avec des établissements scolaires, culturels et pénitentiaires et des événements de promotion d'artistes hip-hop à l'étranger avec le réseau des Alliances Françaises. En 2016, l'association a notamment participé au tremplin musical hip-hop Buzz Booster, à la première édition des Rendez-vous hip-hop organisé par le Ministère de la Culture et de la Communication et le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports et à des dispositifs en faveur des jeunes parisiens.

Depuis 2006, l'association assure la coordination et la promotion du festival pluridisciplinaire Pari(s) Hip-Hop. Cet événement, créé suite aux travaux menés au sein d'une commission initiée par la Ville afin de dresser un état des lieux de la culture et des pratiques hip-hop dans la capitale et de réfléchir aux moyens d'apporter une plus grande reconnaissance des institutions à ce mouvement culturel, propose une quarantaine de manifestations représentatives de toutes les expressions artistiques de la culture hip-hop.

La 12e édition de ce festival se déroulera du 24 juin au 9 juillet à Paris. La programmation proposera des concerts de musiciens amateurs et de musiciens confirmés de la scène nationale et internationale du hip-hop, des spectacles chorégraphiques, des ateliers d'écritures, des expositions, des master-classes et projections. Les manifestations investiront plusieurs salles parisiennes et des équipements franciliens.

Cette année, l'association Hip-Hop Citoyens a également participé à l'organisation d'un colloque international et pluridisciplinaire, intitulé Conçues pour durer, en partenariat avec le Centre de Recherches Sociologiques et Politiques de Paris. Cet événement scientifique et culturel, accueilli à la Maison des Métallos et à La Place du 1er au 3 février dernier, a réuni des artistes, des professionnels et des universitaires autour de rencontres artistiques et de discussions à propos des différentes musiques liées au hip-hop et des enjeux politiques soulevés par ces mouvements musicaux.

L'association développe notamment ses actions en direction de la jeunesse et propose à ce titre des programmes spécifiques dans les quartiers populaires. En 2017, dans le cadre de l'opération l'Art pour Grandir, des ateliers de danse, de DJing (ensemble des techniques utilisées par les Dj pour produire leurs sons), de graffiti et d'écriture rap concerneront une centaine d'élèves du collège Pailleron (19e) âgés de 11 à 15 ans. Des ateliers d'écriture rap et de graffiti, concernant une dizaine de jeunes de 15 à 25 ans tout au long de l'année, se dérouleront également au Centre Paris Anim' Ken Saro Wiva (20e). En lien avec le Centre FGO-Barbara (18e) et la Gaîté Lyrique (3e), l'association proposera également des ateliers de DJing et de beat making destinés aux jeunes de 17 à 30 ans.

Par ailleurs, l'association consacre une place importante à l'engagement des jeunes en son sein. Ainsi, une cinquantaine de bénévoles de 16 à 30 ans participent chaque année aux actions de l'association, et sont rejoints en 2017 par cinq jeunes en Service Civique.

Par délibération des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016, vous avez bien voulu attribuer un acompte à l'association Hip-Hop Citoyens de 22.500 euros au titre de l'année 2017.

Compte tenu de l'intérêt du festival Pari(s) Hip-Hop, du colloque destiné à mettre en valeur les acquis et les nouvelles perspectives de la recherche scientifique sur les musiques hip-hop dans les mondes francophones et des actions menées en faveur de la jeunesse, je vous propose à présent de fixer le montant global de la subvention 2017 à 73.500 euros, soit un complément de 51.000 euros, dont 24.000 euros au titre de la culture et 27.000 euros au titre de la jeunesse, après déduction de l'acompte déjà versé. Je vous demande à cet effet de m'autoriser à signer le troisième avenant à la convention, ci-annexé, avec l'association Hip-Hop Citoyens.

Je vous prie, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris

2017 DAC 120 DJS Subvention (73.500 euros) et avenant à la convention avec l'association Hip-Hop Citoyens (20e).

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu la convention triennale 2016-2018 en date du 11 janvier 2016 relative à l'attribution d'un acompte de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2016 approuvé par délibération des 14, 15, 16 et 17 décembre 2015 ;

Vu le 1^{er} avenant en date du 1^{er} avril 2016 relatif à l'attribution du solde de la subvention de fonctionnement attribuée à l'association au titre de l'année 2016 approuvé par délibération des 29, 30 et 31 mars 2016 ;

Vu le 2^{ème} avenant en date du 21 décembre janvier 2016 relatif à l'attribution d'un acompte de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2017 approuvé par délibération des 12, 13, 14 et 15 décembre 2016 ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à l'association Hip-Hop Citoyens et lui demande l'autorisation de signer le troisième avenant à la convention triennale 2016-2018 ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Bruno Julliard, au nom de la 2e Commission ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline Veron, au nom de la 7e Commission,

Délibère :

Article 1 : La subvention attribuée à l'association Hip-Hop Citoyens, 14 rue Saint Blaise 75020 Paris, au titre de l'année 2017, est fixée à 73.500 euros, soit un complément de 51.000 euros après déduction de l'acompte déjà versé. SIMPA 13525

Article 2 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec l'association Hip-Hop Citoyens le troisième avenant à la convention triennale 2016-2018, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération, relatif à l'attribution d'une subvention pour l'organisation de la 12e édition du festival Pari(s) Hip-Hop en 2017 et la participation au colloque Conçues pour durer à la Maison des Métallos.

Article 3 : La dépense correspondante d'un montant de 51.000 euros sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris exercices 2017 et suivants, sous réserve de la décision de financement, et ainsi répartie :

- chapitre 65, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture pour un montant de 24.000 euros. 2017_01107 / 2017_06684 ;
- chapitre 65, nature 6574, rubrique 422, ligne VF88004 Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la jeunesse pour un montant de 27.000 euros. 2017_01108.